

Epalinges – PQ « la Possession / Bois-de-Ban »

Résultats des comptages complémentaires de trafic en septembre 2013

Le bureau Transitec Ingénieurs Conseils sa a réalisé deux comptages de trafic automatique durant la semaine du jeudi 5 au mercredi 11 septembre 2013 sur les chemins de Bois de Ban et du Ruisseau Martin. Ces comptages, réalisés hors période de vacances, sont représentatifs de la situation moyenne annuelle.

Le plan de charge ci-après montre que :

- Sur le chemin du Bois de Ban, le trafic journalier moyen (TJM) est de 650 mouvements de véhicules par jour
- Sur le Chemin de Ruisseau-Martin, le trafic journalier moyen (TJM) est de 2'000 mouvements de véhicules par jour

En annexe, figurent les résultats détaillés de ces 2 comptages.

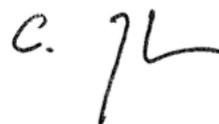
Ces résultats appellent les commentaires suivants :

- Sur le chemin de Bois-de-Ban, le rapport Ecoscan pronostiquait un trafic actuel de 550 mouvements de véhicules par jour. En comparant les valeurs horaires mesurées en 2010 et en 2013, notamment à l'heure de pointe du soir, on constate que celles-ci sont plus élevées d'environ 20% en 2013, soit du même ordre de grandeur que le TJM. La génération de trafic estimée en page 3 de l'opposition Bétrix et consorts de 832 mouvements de véhicule par jour est donc nettement surestimée.
- Sur le chemin de Ruisseau-Martin, le rapport Ecoscan évaluait les charges de trafic à 2'500 véhicules par jour, selon les résultats du comptage, elles sont de 2'000 véhicules par jour.
- L'analyse détaillée des mesures de vitesse montre en outre que la vitesse moyenne sur le chemin de Bois de Ban est de l'ordre de 35 km/heure et 85% des véhicules roulent à moins de 45 km/heure. Les véhicules en infraction représentent environ 1% du total. Les difficultés de croisement évoquées par certains opposants jouent sans doute un rôle dans ces vitesses faibles, qui permettent une sécurité accrue et des nuisances réduites. Il est vraisemblable que tout élargissement diminuant ces difficultés de croisement conduirait à des vitesses accrues, diminuant les conditions de sécurité pour les piétons et les deux-roues.
- Sur le chemin de Ruisseau Martin, les vitesses mesurées sont légèrement inférieures avec une vitesse moyenne de 33 km/heure et moins de 1% des véhicules en infraction.
- Du point de vue de la protection contre le bruit, les évaluations des nuisances sonores étaient basées sur la vitesse légale de 50 km/heure. Les vitesses plus faibles enregistrées diminuent les nuisances, il en résulte que les niveaux sonores évalués sur le chemin du Bois de Ban avec le trafic moyen de 650 véhicules par jour sont du même ordre de grandeur que ceux documentés dans la note technique. Sur le chemin de Ruisseau Martin, les nuisances sont plus faibles, en raison des vitesses plus faibles et de la charge de trafic également plus faible.

En conclusion, ces comptages complémentaires confirment les évaluations documentées dans le rapport technique de juillet 2012 et ses conclusions restent valables.

Lausanne, le 8 octobre 2013

ECOSCAN sa
Christian Junker





Plan de charges de trafic journalier moyen – TJM [véh./j] – Etat 2013

Figure n°1

